

Hans LAGERQVIST. – *Le subjonctif en français moderne. Esquisse d'une théorie modale*, Préface d'Olivier Soutet, Paris, PUPS (Collection Travaux de stylistique et linguistique française, Série « Etudes Linguistiques »), 519 pages.

Il est peu d'objets linguistiques qui aient suscité autant de littérature que le subjonctif en français. R. Martin (1983 : 104) observait déjà que si l'on voulait exposer les multiples conceptions qui en ont été proposées, « il y faudrait un livre ». Le subjonctif intrigue grammairiens et linguistes tant par l'étonnante flexibilité et fluctuation (diachronique, mais aussi sociolinguistique) de son usage que par le défi théorique qu'il pose à qui cherche à en expliquer l'emploi à partir de considérations sémantiques.

Hans Lagerqvist, qui s'inscrit dans la très riche tradition des romanistes scandinaves, vient d'ajouter une contribution imposante à ce débat. Il propose, en effet, une théorie modale générale, appuyée sur l'examen détaillé d'un très vaste corpus d'exemples empruntés au français contemporain, et sur une connaissance approfondie de l'histoire de la langue.

Le livre, volumineux (519 p), est précédé d'une courte préface d'O. Soutet, directeur de la collection et auteur lui-même d'un ouvrage important sur la question. Il se compose d'une introduction suivie de cinq chapitres, et précédée d'une présentation rapide des notions utilisées. Cette section est très utile dans la mesure où la terminologie employée par l'auteur n'est pas toujours d'usage courant. En revanche, on ne conseillera pas au lecteur de commencer par là la lecture du livre, car il risque d'être rebuté par une terminologie parfois déroutante.

L'introduction, très consistante (65 pages), présente le corpus puis la théorisation proposée. Les trois chapitres suivants passent en revue les différents types d'emplois du subjonctif relevés dans le corpus (ou évoqués par d'autres auteurs) : le subjonctif en contexte prospectif (chap. I), en contexte épistémique, appréciatif et concessif (chap. II) et les situations où l'emploi de ce mode paraît lié à la structuration syntaxique de la phrase (par exemple, dans les complétives antéposées, chap. III). Le chapitre 4, très bref (12 pages), évoque les cas où les verbes conjugués à l'indicatif et au subjonctif présentent une morphologie identique (ex. « ... *qu'elles prennent* ... »), et propose des moyens pour identifier le mode employé, sur la base de l'examen de son contexte. Le chapitre 5, intitulé « Remarques finales » sert de brève conclusion.

Au plan de la description empirique de l'emploi des modes en français moderne écrit, il s'agit là d'une somme considérable, à la fois d'un point de vue quantitatif (un corpus de près de 4 millions de mots) et d'un point de vue qualitatif. L'auteur a recueilli deux corpus, l'un constitué d'articles, de toutes natures, extraits de la presse journalistique, et un autre constitué de monographies sur des sujets variés. Il s'agit donc d'un corpus écrit, non littéraire. Il est étudié par des moyens statistiques (taux de fréquences comparés entre les modes, en fonction des contextes, et des types de

corpus), mais aussi – et c’est ce qui fait tout le prix de cette vaste enquête – par l’analyse sémantique fine des exemples et des contextes d’apparition des différents modes. Cela représente, à n’en pas douter, une somme de travail considérable, dont le résultat constitue une base de travail extrêmement précieuse pour tout linguiste qui s’intéresse à l’emploi actuel des modes en français.

Au plan théorique, l’auteur s’inscrit dans le courant qui admet que le subjonctif a une valeur sémantique unique, qui relève de la modalité du virtuel. Qu’on nous permette ici un bref rappel des propositions d’explication les plus courantes¹, et des contre-exemples auxquelles elles se heurtent, afin de mieux situer la perspective théorique de l’auteur.

a) Dans la tradition fonctionnaliste, on considère que l’emploi du mode résulte le plus souvent d’une « servitude grammaticale »² de nature fondamentalement arbitraire³, et ne relève pas de la sémantique. Plus précisément, la question de la valeur sémantique ne se poserait que lorsque les deux modes sont également possibles (ex. « *comprendre que* + indicatif / subjonctif ») ; et encore, l’attitude la plus fréquemment adoptée consiste à poser l’existence de verbes homonymes (en l’occurrence, un *comprendre*₁ + indicatif et un *comprendre*₂ + subjonctif). Cette position, qui est le corrélat du postulat fonctionnaliste selon lequel toute valeur sémantique est conditionnée par une possibilité de choix de formes linguistiques de la part du locuteur, ne vaut que pour autant que ce postulat est admis.

b) L’analyse guillaumienne retient la valeur de *possible*, de *virtuel*⁴ pour caractériser le subjonctif par rapport à l’indicatif (qui exprimerait l’*actuel*, le *réel*). Cette analyse, qui se heurte à des contre-exemples bien connus, comme « *Je regrette qu’il soit venu* » a fait l’objet de diverses tentatives d’amélioration. L’une des plus cohérentes est sans doute celle de Martin (1983), qui voit dans l’emploi du subjonctif la marque d’une mise en relation de divers *mondes possibles*⁵ (ainsi *regretter* indiquerait que je compare le monde réel à un monde possible correspondant à ce que j’aurais souhaité). Mais comment expliquer dans ce cadre pourquoi le verbe *parier*, qui met explicitement en jeu diverses possibilités futures, est obligatoirement suivi de l’indicatif ?

c) Selon une tradition héritée de Damourette et Pichon, le subjonctif, par opposition à l’indicatif, marquerait une suspension de la valeur assertive,

¹ On laisse de côté les anciennes « thèses dualistes », évoquées par Moignet (1959 : 17-74) qui distinguent deux types de subjonctif, ainsi que l’analyse « prototypique » défendue par Winters (1991).

² « Une contrainte extérieure au sujet parlant lui impose l’usage exclusif d’un morphème dans des conditions données » (Gougenheim 1938 : 99).

³ Ce point de vue est adopté par Touratier (1996 : 172-173).

⁴ Cf. Guillaume (éd. 1984 : 32 sq.), Moignet (1959), Curat (1991).

⁵ Ce même type d’analyse se retrouve chez Farkas (1992) et Kupferman (1996), pour qui le subjonctif indique que la proposition est interprétée en relation à une classe de mondes possibles (« ancrage intensionnel »), alors que l’indicatif renvoie à un monde particulier (« ancrage extensionnel »).

une non prise en charge énonciative de la part du locuteur⁶. Mais alors pourquoi une expression comme « *Pierre s'imagine / se figure que p* », qui indique précisément que le locuteur se dissocie fortement du contenu de *p*, est-elle nécessairement suivie de l'indicatif et non du subjonctif (cf. Lallaire 1998 : 98) ? Une réponse est avancée par Soutet (2000 : 59-60) : l'indicatif marquerait – à la différence du subjonctif – que la proposition complétive est *prise en charge* par le locuteur ou par un autre être de discours (en l'occurrence *Pierre* dans l'exemple ci-dessus). La notion de prise en charge doit être définie de façon à exclure la présupposition (pour rendre compte de l'emploi du subjonctif après *regretter*, par exemple). Mais comment expliquer alors qu'*ignorer* puisse être suivi de l'indicatif, la vérité de la proposition n'étant, là encore, que présupposée ? S'il est exact que la différence vient du fait que *regretter* exprime un jugement de valeur (et non *ignorer*), c'est que la notion de prise en charge n'est pas suffisante.

Par ailleurs se pose un autre problème : lorsqu'on considère que le subjonctif marque le possible ou le non-asserté, est-ce qu'on n'attribue pas au mode une signification qui n'est, en fait, exprimée que par son contexte⁷ ?

A ces questions, H. Lagerqvist répond par une théorie modale que nous essayons de résumer à grands traits.

Le mode apparaît dans un contexte appelé « contexte modal » (CM). Il a un contenu sémantique (ou signifié) appelé « essence ». Dans le cas ordinaire, cette essence est exprimée deux fois, par le CM et par le mode. Ce principe de redondance, emprunté à Bally (cité p. 62), est appelé « principe de bipolarité ». Observons que ce principe de bipolarité ne se résume pas à une simple redondance avec les CM à sémantisme « bimodal », qui, comme « *entendre que* » (p. 132) prennent une valeur différente selon qu'ils sont suivis de l'indicatif (« *percevoir par l'oreille* » ou « *comprendre* ») ou du subjonctif (« *exiger, vouloir* »).

L'indicatif exprime l'actuel, entendu au sens de réalisé, et donc de non futur, certain, avéré. Le subjonctif exprime le virtuel, compris comme toute forme de non actuel (donc comme ce qui est futur et/ou non certain). Le réalisé et le virtuel, qui correspondent aux essences respectives de l'indicatif et du subjonctif, et que l'on retrouve donc aussi dans leurs CM, sont exprimables sous forme de « sèmes grammaticaux ».

Il suit, logiquement, que le futur et le conditionnel n'appartiennent pas au mode indicatif (contrairement à ce qui est couramment admis), mais constituent des modes à part entière, qui expriment le virtuel, puisque le champ de l'avenir est tenu pour virtuel « par nature » (p. 52). L'argumentation n'est alors pas toujours convaincante. Contre la position de R. Martin (1983) qui considère que certains énoncés au futur présentent la situation comme certaine (et non comme simplement virtuelle), l'auteur

⁶ Voir en particulier Damourette et Pichon, § 1916, 1918, 1924, 1926, et Huot (1986 : 85-86).

⁷ Cf. Touratier (1996 : 173).

invoque la possibilité du mensonge : « Il arrive aussi qu'un locuteur mente sans qu'on s'en aperçoive, ce qui nous fait pourtant retomber, inconsciemment, dans le virtuel » (p. 69). Outre que la possibilité du mensonge concerne aussi bien le passé et le présent que l'avenir, faut-il rappeler que le linguiste ne peut prendre en compte que la modalité telle qu'elle est présentée par l'énoncé, et non le statut réel (extralinguistique) des situations auxquelles il est fait référence ?

Pour traiter les inévitables contre-exemples (au moins apparents), tout un dispositif est mis en œuvre, que nous ne pouvons retracer que de façon schématique et lacunaire.

Le principe le plus souvent mis en avant est celui de la « surdétermination ». On admet qu'un mode est surdéterminé quand, apparaissant dans un CM où il ne devrait – selon la théorie – pas apparaître, il prend une essence opposée à la sienne : l'indicatif exprime alors le virtuel, et le subjonctif l'actuel. Cette situation se présente, par exemple, dans les phrases interrogatives et négatives, qui, ne présentant pas leur contenu sur le mode du réalisé, devraient (logiquement) exclure l'indicatif. On la rencontre aussi, massivement, quand l'emploi d'un mode est imposé par la norme, contre la « logique » de la langue (p. 59), ou encore quand c'est l'analogie avec d'autres constructions (appelée « symétrie modale ») qui est responsable du choix du mode. Ainsi, la proximité avec l'indicatif dans :

- (1) On ne peut pas dire que c'est *la pénétration du capitalisme* qui a [...] déclenché cette crise

s'expliquerait par analogie avec la phrase équivalente (p. 290) :

- (2) *Ce n'est sans doute pas la pénétration du capitalisme* qui a [...] déclenché cette crise.

On reconnaît là la tradition de la dénonciation de « l'emploi illogique des modes » et des « usages injustifiés des modes » (cf. Brunot 1922 : 521). On sait que ce type d'explication, par l'arbitraire et la norme, a été décrit comme une « solution de facilité » (Curat 1991 : 113). Lagerqvist tente cependant de montrer que ce qui apparaît aujourd'hui comme arbitraire et immotivé provient parfois d'usages initialement motivés qui se sont rigidifiés et démotivés sous le poids de la norme. C'est ainsi, selon lui, que s'est imposé l'usage du subjonctif après les verbes de sentiment. Selon sa théorie « *regretter* » ou « *être heureux que* » devraient, en effet être suivis de l'indicatif quand ils portent sur une situation passée ou présente (donc réalisée). C'était effectivement généralement le cas en ancien français, le subjonctif ne s'étant imposé de façon exclusive qu'à partir du milieu du XVIII^{ème}. Reprenant une hypothèse de M. Regula, il admet que le subjonctif aurait remplacé l'indicatif de façon relativement subite sous la pression du courant précieux qui concevait les sentiments comme ne devant toucher que l'âme (et en aucune façon la « matière »), de sorte qu'ils ressortissaient intrinsèquement au domaine du virtuel. On aurait alors voulu faire coïncider l'usage linguistique du mode virtualisant (le subjonctif) avec

une conception philosophique des sentiments (p. 322-323). Ce n'est qu'ensuite que cet usage est devenu normatif et a perdu, avec la disparition du courant précieux, toute forme de motivation (p. 326).

D'autres cas, marginaux car peu ou pas représentés dans le corpus de l'auteur, sont évoqués, pour lesquels il considère que les modes gardent bien leur valeur (essence) attendue, et qui ne constituent des anomalies qu'en apparence. Il s'agit de la « polyphonie interactive » (p. 265) où le locuteur reprend les paroles ou pensées d'un tiers, et ceux dans lesquels il y a « virtualisation par identification » (p. 56-57). Soit deux exemples qui illustrent respectivement ces deux cas de figure :

(3) *Pensez-vous que l'Eglise catholique est une secte qui a réussi ?*

(4) *Je ne savais même pas que ce fût vous.*

Dans ce dernier exemple, bien que le fait soit passé et réalisé, le sujet se reporte à une époque antérieure où il n'avait pas connaissance de ce fait (d'où la présence du sème *incertitude* dans le CM).

Ce qui rend la compréhension et l'évaluation des solutions proposées parfois difficile, c'est qu'il n'est fait presque aucune référence aux travaux plus ou moins récents sur la question. C'est d'autant plus regrettable que lorsque c'est, exceptionnellement, le cas, la discussion est intéressante et pertinente (voir par exemple la critique des arguments de Moignet et de Soutet sur le subjonctif dans les complétives antéposées, p. 431-432). Une prise en compte d'une partie au moins de ces recherches aurait permis de mieux situer la démarche (ce que j'ai essayé de faire ici très grossièrement) et de mettre en valeur ce qu'elle apporte au débat scientifique. En tout état de cause, l'étude minutieuse et fine d'un très gros corpus de français contemporain suffirait à recommander la lecture de cet ouvrage extrêmement riche et stimulant, aussi par les problèmes qu'il laisse en suspens ou pour lesquels il trace des pistes prometteuses (comme, par exemple, la discussion, p. 153, sur le caractère télique de « *décider que* » et « *décréter que* » qui se font suivre de l'indicatif, alors que les verbes atéliques « *vouloir* », « *exiger* », « *réclamer* » appellent le subjonctif).

Laurent Gosselin

Références

- BRUNOT, F. 1922. *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- CURAT, H. 1991. *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne*, Genève, Droz.
- DAMOURETTE, J. ; PICHON, E. 1911-1936. *Des mots à la pensée*, Paris, D'Artrey.
- FARKAS, D. 1992. On the Semantics of Subjunctive Complements, in P. HIRSCHBÜLER ; K. KOERNER (eds), *Romance Languages and Modern Linguistic Theory*, Amsterdam Benjamins, 69-103.

- GOUGENHEIM, G. 1938. *Système grammatical de la langue française*, Paris, D'Artrey.
- HUOT, H. 1986. Le subjonctif dans les complétives, in M. RONAT (éd.), *La grammaire modulaire*, Paris, Minuit, 81-112.
- KUPFERMAN, L. 1996. Observations sur le subjonctif dans les complétives, in Cl. MULLER (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique. Subordination, coordination, connexion*, Tübingen, Niemeyer, 141-152.
- LALLAIRE, L. 1998. *La variation modale dans les subordonnées à temps fini du français moderne*, Berne, Peter Lang.
- MARTIN, R. 1983. *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- MOIGNET, G. 1959. *Essai sur le mode subjonctif en latin postclassique et en ancien français*, Paris, PUF.
- SOUTET, O. 2000. *Le subjonctif en français*, Gap, Ophrys.
- TOURATIER, C. 1996. *Le système verbal français*, Paris, Armand Colin.
- WINTERS, M. 1991. Subjonctif et réseau, *Communications* 53, 155-169.